

Le Bilan de Compétences

Pour quoi, pour qui ?

Le bilan de compétences est une démarche d'introspection.

Bien souvent, la personne vient en bilan lorsqu'elle se pose des questions sur son devenir professionnel et personnel, lorsqu'elle ne se sent plus bien à sa place au travail, quand son système de valeurs personnelles et professionnelles est ébranlé, quand son travail n'a plus de sens, quand elle ne se sent plus utile, quand son état de santé n'est plus compatible avec son poste, après un Burnout, quand elle ne sait plus ce qu'elle vaut, quand elle se sent à l'étroit dans ses fonctions, ou dans ses relations, quand elle a besoin d'évoluer, de se développer, d'apprendre, de bouger.

Ainsi, tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences.

Contact

Vous pouvez contacter la Psychologue -Consultante Valérie HEITZ directement par téléphone au 06.89.13.00.43. Ou par mail : v.heitz@vh-conseil.fr.

Un Entretien de Premier Contact Gratuit

Un entretien de premier contact gratuit, d'une durée de 1h30 à 2h, vous permet de rencontrer la Psychologue- Consultante Valérie HEITZ, de vous faire expliquer la démarche de Bilan de Compétences pratiquée au sein du Cabinet VH CONSEIL, le parcours de la consultante et surtout aussi de parler de Vous, de vos attentes, vos besoins, vos questionnements concernant le Bilan, dans une écoute active, bienveillante et un cadre de confidentialité et de respect de ce que vous souhaitez dire de vous à ce moment - là, à votre convenance. Cet entretien vous permet d'entrer déjà dans l'ambiance « Bilan de Compétences » et de vérifier avec la consultante que la réponse à vos besoins correspond bien au Bilan et d'entrevoir déjà ce que pourra vous apporter la méthode dans le cadre de la spécificité de votre démarche.

Les OBJECTIFS du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences est une démarche complète qui va vous permettre de :

- Retrouver du sens à votre vie professionnelle et personnelle
- Valoriser vos ressources et expériences
- Gagner en mieux être au travail
- Regagner en confiance en soi surtout après un burnout professionnel
- Ouvrir d'autres champs des possibles
- Faire le point pour réajuster ou faire évoluer votre trajectoire professionnelle
- Anticiper des changements professionnels et élaborer des stratégies d'action
- Trouver votre voie professionnelle
- Valider un projet professionnel ou de formation

Le BILAN de COMPETENCES – Cadre de Loi

Le Cabinet VH CONSEIL s'engage à dispenser une prestation conforme aux dispositions des articles L6313-4 et R6313-4 et suivants du code du travail et à en respecter les engagements déontologiques, à savoir le respect du consentement et la confidentialité.

Nos Valeurs

- Le respect de la personne, de ses valeurs, sa personnalité, ses choix, ses désirs.
- L'écoute active, l'implication, la réactivité et la disponibilité.
- La confiance dans les possibilités de réussite et d'épanouissement de chacun.

Charte Qualité du Centre de Bilan de Compétences Cabinet VH CONSEIL

- ✚ Le Centre de Bilan accueille et informe tous les demandeurs de bilan.
- ✚ Il s'engage à rappeler dans les 24h, pour fixer un entretien de premier contact **gratuit** sous 8 à 10 jours maximum.
- ✚ Le cabinet VH CONSEIL vous propose des entretiens dans un bureau garantissant la **discrétion** et la **confidentialité des échanges**.
- ✚ Le prestataire du Centre de Bilan accompagne les participants dans le respect de leur personne et de leurs choix. Il guide et accompagne la démarche, en conseillant sans prescrire. Il est tenu de respecter le caractère confidentiel des informations recueillies en bilan. Il est soumis au secret professionnel.
- ✚ Le bénéficiaire est volontaire dans la démarche, acteur et auteur de son bilan de compétences et le centre de bilan met tout en œuvre pour qu'il le soit pleinement.
- ✚ La finalité du bilan est la définition d'un projet professionnel ou de formation
- ✚ Un document de synthèse est remis à l'issue de chaque bilan, conforme aux indications réglementaires. Selon le cadre de loi il sera gardé 3 ans. Seule le /la bénéficiaire est destinataire du document de synthèse.
- ✚ L'ensemble des éléments ayant servi au bilan sera détruit 3 ans après l'issue de ce dernier et conservés avec l'autorisation du/ de la bénéficiaire.
- ✚ Un entretien de suivi post bilan à 6 mois est proposé.
- ✚ Le Centre de Bilan développe les moyens nécessaires à la professionnalisation de ses conseillers bilan.
- ✚ Des échanges de pratiques et une supervision sont mis en œuvre régulièrement en partenariat avec les cabinets du *Réseau Evolution et Compétences*.

Le Bilan de Compétences

Les Prérequis : Il n'y a pas de prérequis

La METHODE

- ✚ Le **bilan** de compétences d'une durée de 24 heures **s'organise** sous la forme d'entretiens individuels en général de **2h par semaine sur** 12 séances, comprenant les 3 phases du bilan (préliminaire, investigation conclusion). –
- ✚ La durée du bilan peut aller de 16h à 24h selon vos besoins sur 8 à 12 séances-
- ✚ Un bilan complet dure généralement 24h.

- ✚ Les entretiens sont répartis sur plusieurs semaines en fonction de nos disponibilités respectives. Ils peuvent avoir lieu dans la journée ou en fin d'après-midi.

- ✚ La Psychologue Consultante Valérie HEITZ vous accompagne du début à la fin de votre bilan. Elle vous propose une méthode claire, structurée, dynamique qui permet l'alternance des supports tels que échanges, questionnaires, mises en situation, tests, recherches, outils d'évaluation, mettant l'accent sur l'expérientiel, une approche à la fois bienveillante, active, positive, dynamique et sans jugement.

- ✚ L'alternance entre échanges, briefing, analyse, transmission d'informations, réflexions et exercices en situation crée le dynamisme de l'interaction dans les entretiens. Un travail de réflexion et /ou de préparation vous est demandé entre les séances (ces modalités sont adaptées à votre disponibilité, votre goût pour le travail « individuel », votre personnalité).
- ✚ Les entretiens sont individuels et confidentiels. Différentes modalités sont utilisées (entretien d'explicitation du vécu, aidant à la prise de recul, d'investigation, de restitution de résultats, d'élaboration d'hypothèses et de pistes projets...).

Des outils spécifiques au bilan de compétences sont exploités :

- ✚ Dossier d'investigation du vécu professionnel permettant de mettre en évidence, ses compétences, ses connaissances et ses atouts, supports d'auto-évaluation. Grille d'analyse et de formalisation des compétences.
- ✚ Exploration de ses aspirations, métier idéal, shopping dans les offres d'emploi et secteurs professionnels préférés., verbes d'actions et actions souhaitées, grille de valeurs professionnelles
- ✚ Différents Tests d'intérêts professionnels peuvent être proposés en fonction des besoins :
- ✚ IRMR, EXPLORAMA, VOCATION, HORIZON de CARRIERE, questionnaire de motivations et des valeurs professionnelles, questionnaire de personnalité (EAE), auto-évaluation, AVATAR, différents exercices issus de la méthode ADVP (si besoin) questionnaire relation au travail et profil professionnel ...
- ✚ Recherche documentaire d'informations sur les métiers et les formations attendues
- ✚ Démarches d'enquête auprès de professionnels et d'organismes de formation ainsi que recherche de lieux de stage (si besoin).
- ✚ A la fin du Bilan de compétences un dossier de synthèse co-écrit vous est remis.

Les outils qui vous seront remis se présentent sous forme de supports papier ou bien informatiques. Si besoin, des liens vous seront transférés afin d'effectuer les passations de certains tests d'intérêts professionnels.

Un ordinateur et une imprimante – scanner- photocopieur permettent d'accéder aux tests, aux recherches, à la documentation et d'en imprimer, photocopier ou envoyer les résultats.

Les ETAPES

Conformément au Code du travail, le bilan de compétences comprend 3 phases.

1) Phase préliminaire (2h) – 1 séance

- ✚ Elle permet d'analyser votre demande, vos attentes et vos besoins.
- ✚ De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin.
- ✚ De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- ✚ Elle permet de prendre du recul par rapport à votre situation actuelle et de construire un itinéraire de bilan personnalisé.

2) Phase d'investigation (16h) -8 séances

- ✚ Mettre en mots et prendre conscience de ses forces, ses ressources, valoriser ses atouts, ses acquis, définir ses motivations et gagner ainsi en confiance soi-même, en analysant son vécu professionnel à l'aide du dossier d'investigation.
- ✚ Analyser son expérience professionnelle et personnelle.
- ✚ Recenser ses compétences, connaissances, qualités et motivations.
- ✚ Déterminer ses compétences transférables.
- ✚ Définir ses valeurs, ses aspirations professionnelles, ses secteurs d'activités préférés, ses activités préférées, les environnements, les conditions de travail, les plus propice à son épanouissement, les aspects de sa personnalité.
- ✚ Clarifier ses priorités, ou ses contraintes.
- ✚ Identifier les métiers, les secteurs professionnels qui correspondent le mieux à ses aspirations et priorités.
- ✚ Effectuer des recherches guidées sur les métiers, le marché de l'emploi, les formations afin de valider les pistes projets, enquêter ;
- ✚ Effectuer un diagnostic d'écart entre le niveau de compétences existant et les prérequis nécessaires pour accéder aux postes envisagés.
- ✚ Déterminer son ou ses projet(s) professionnel(s) à la fois réaliste (s) et correspondant (s) à ses aspirations professionnelles.

3) Phase de Conclusion (6h) – 3 séances

- ✚ Élaborer le plan d'action de mise en œuvre du (des) projet (s)
- ✚ Présenter, argumenter et valoriser ses atouts et son (ses) projet (s)
- ✚ Effectuer les premières démarches de mise en œuvre du projet
- ✚ Au fur et à mesure du bilan, s'est construite votre synthèse personnelle reprenant de façon détaillée vos objectifs, les résultats de vos investigations, vos projets et votre plan d'action. Elle constitue une base solide sur laquelle vous appuyer pour mettre en œuvre la suite de votre parcours. La synthèse est personnelle et confidentielle.
- ✚ A la fin de votre Bilan de Compétences la Cabinet VH CONSEIL vous remettra un certificat de Réalisation et un Questionnaire de Satisfaction.

4) Entretien de Suivi Post-Bilan

- ✚ Conformément au code du travail (article R6313-4), la Psychologue-Consultante Valérie HEITZ vous propose la possibilité d'un entretien post-bilan, à 6 mois, permettant de faire le point sur les actions menées, les éventuelles difficultés rencontrées, d'apporter un soutien dans la mise en œuvre des projets (demande de formation CPF Transition Pro, positionnement sur des offres d'emploi après formation, par exemple). Il vous sera remis un questionnaire de satisfaction post-bilan.

5) Modalités d'évaluation et d'appréciations des résultats

- ✚ Identification d'un ou plusieurs projets professionnels réalistes et de leur plan d'action. Remise d'un document de synthèse (Seul le bénéficiaire est destinataire de la synthèse).
- ✚ Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid (à 6 mois).

Les Effets Possibles du Bilan de Compétences

Les effets dont vous pouvez bénéficier après un accompagnement professionnel :

- ✚ Vous savez mieux mettre des mots sur ce que vous êtes en termes de personnalité, de valeurs, d'intérêts personnels et professionnels, de compétences.
- ✚ Vous savez mieux d'où vous venez, le travail d'ancrage est incontournable.
- ✚ Vous avez acquis une connaissance accrue de vous – même, de vos besoins, de vos fonctionnements.
- ✚ Vous savez d'où vient votre projet, les points forts sur lesquels vous appuyer.
- ✚ Vous êtes, par la force des choses, préparé pour tout entretien avec un employeur/recruteur/ organisme de formation.
- ✚ Vous gagnez en confiance en vous.

MODALITES PRATIQUES – Durée d’Accès, Coût / Tarif, Financement, Accessibilité

1) Délais d’accès au bilan

Le bilan de compétences peut démarrer sous 15 jours selon nos agendas respectifs, dès lors que vous décidez de travailler avec le Cabinet VH CONSEIL. La durée peut être plus longue en cas de financement par France Travail – CSP – Entreprise et spécifique à chaque mode de financement.

2) Coût / Tarif

Le tarif du bilan de compétences du Cabinet VH CONSEIL est de 1980 euros pour 24h.

3) Financement

Les bilans de compétences sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) pour tout public (salarié, demandeur d'emploi) et dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise et le financement par l'OPCO dont dépend votre entreprise. Si vous souhaitez financer personnellement votre Bilan de Compétences, nous contacter.

À la suite du décret N°2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation et de sa revalorisation au 1^{er} janvier 2025, **un reste à charge pour les salariés de 102.23 € obligatoire.**

L’organisme de formation Cabinet VH CONSEIL est certifié QUALIOPFI pour l’action de formation « Bilan de Compétences ». Le bilan de compétences est ainsi éligible au financement CPF.



4) Accessibilité

Le Bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap.

Consulter le Cabinet VH CONSEIL pour étudier ensemble les adaptations en lien avec la démarche ou l’orientation si besoin vers un prestataire plus adapté.